

VOTRE LOGEMENT



LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT - # 57 - JANVIER 2020



**BIEN VIEILLIR
TOUT EN RESTANT
CHEZ SOI**

BONNE ANNÉE 2020 !

Lorsque les temps sont durs, que nos cœurs soient en fête. Belle année 2020, nous vous le souhaitons de tout notre cœur, pour qu'elle apporte à vos familles toute la joie et le réconfort qu'elles méritent.

Dans un souci d'équité démocratique en cette période préélectorale, et bien que la loi ne lui en fasse nullement l'obligation, ce n'est pas Jean-Pierre GORGES, notre président, qui vous présente ce numéro du Votre Logement, mais le Conseil d'Administration de Chartres métropole Habitat.

Vous y découvrirez un point factuel sur l'avancée des derniers travaux, mais aussi un article tout particulier consacré aux seniors. Il ne faut pas oublier qu'à Chartres métropole, ils représentent 25% des locataires du parc social. Ces logements, c'est aussi une façon de leur accorder une meilleure existence, à nos aînés qui l'ont bien mérité.

En cette période hivernale, ne les oublions pas, et n'hésitons pas à leur apporter un peu de chaleur humaine. Ils sont nos parents, nos voisins, nos anciens. Prenons soin d'eux.

Encore une fois, tous nos vœux !

Le Conseil d'Administration

SOMMAIRE

Magazine de **CHARTRES
MÉTROPOLE HABITAT**,

Directrice de la publication :
Élisabeth Fromont.

Rédaction, photos, mise en page : Sylvie Babel.
s.babel@chartres-habitat.com

Impression :
Imprimerie Chauveau,
Dépôt légal à parution,
n° ISSN : 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat
23 rue des Bas Bourgs
CS 20137
28008 Chartres CEDEX.
Tél. 02 37 25 65 25.

Guichet Unique Ville de
Chartres - 32-34 boulevard
Chasles à Chartres.
Tél. 02 37 25 26 01.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

chartresmetropolehabitat.com

3 PROGRAMMES NEUFS À CHARTRES

LA ROSERAIE : 24 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

BEL AIR : NOUVELLE PERSPECTIVE POUR LE QUARTIER

LE SQUARE DES AUBÉPINES EN COURS DE LIVRAISON

6 CONSTRUCTIONS DANS L'AGGLO

BAILLEAU L'ÉVÊQUE ACCUEILLERA SES PREMIERS LOGEMENTS PUBLICS

LÈVES : 4 LOGEMENTS EN PROJET

7 EN DIRECT AVEC VOUS

ENQUÊTE « SUPPLÉMENT DE LOYER ET OCCUPATION DU PARC » : POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE RÉPONDRE ?

L'ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION : PENSEZ-Y ÉGALEMENT !

8 MAINTIEN À DOMICILE

DES LOGEMENTS ADAPTÉS ET UNE OFFRE DE SERVICES : POUR BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

10 PRÈS DE CHEZ VOUS

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS : DEUX LOCATAIRES EXCEPTIONNELS

11 PÊLE-MÊLE

ENQUÊTE SATISFACTION, CALENDRIERS 2020, TRAITEMENT DES INFORMATIONS PERSONNELLES

12 ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

OÙ ACHETER UN LOGEMENT AVEC ÉLIMMO ?

VENEZ VISITER NOS LOGEMENTS TÉMOINS !

15 BONNES PRATIQUES

**QUE FAIRE SI...
VOTRE TÉLÉCOMMANDE PORTAIL NE FONCTIONNE PLUS ?**

16 NUMÉROS UTILES

LA ROSERAIE : 24 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES!



Deux programmes à La Roseraie : en médaillons ceux livrés en fin d'année 2019 ; à droite de la rue, ceux qui seront livrés en 2020.

Ce sont vingt-quatre nouveaux logements qui vont être mis en location en 2020 par Chartres Métropole Habitat dans le quartier de La Roseraie.

Ils se répartissent des deux côtés de la rue du Commandant Chesne. Dix-huit ont été livrés au mois de décembre et six autres le seront dans le courant du 1er trimestre 2020.

Les façades aux tons sobres réhaussées de garde-corps décoratifs s'harmonisent avec les constructions alentour. Les appartements seront desservis par des coursives, sans ascenseur. Ils se prolongeront pour la majorité par

des terrasses ou des balcons. Chaque logement disposera d'une cave et certains d'un cellier. Deux places de parking extérieures seront attribuées par logement.

1 et 12 allée des Roses, 18 logements livrés.

6 types II, 48 à 51 m², 265 à 580 €.

10 types III, 66 à 73 m², 339 à 421 €.

2 types IV, 76 m², 429 et 433 €.

2, allée des Jamins, 6 logements à livrer durant le 1er trimestre.

3 types II, 52 m², 266 à 270 €.

3 types III, 66 à 73 m², 383 à 421€. ■

Bel Air : nouvelle perspective pour le quartier!

Les nouvelles constructions à l'angle de l'avenue de Bel Air et de la rue Gabriel Loire ont elles aussi bien avancé et vont apporter un tout nouveau cachet à cette entrée vers le quartier de Bel Air.

Démarrés en septembre 2018, les quatorze logements seront mis en location en 2020 et, comme déjà évoqué dans ce magazine, proposés en priorité aux locataires du quartier. Ce programme comprend dix logements individuels avec terrasse et jardin et quatre logements collectifs. Des panneaux solaires complètent la production d'eau chaude des maisons.

Logements individuels

5 types III, 63 à 65 m², loyers de 356 à 379 €.

5 types IV, 77,46 m², loyer de 434 €.

Logements collectifs

4 types II, 48 à 50 m², loyers de 263 à 290 €. ■



RECHÈVRES : DERNIÈRES LIVRAISONS AU SQUARE DES AUBÉPINES

Le Square des Aubépines à Rechèvres va offrir son aspect définitif avec la livraison de dix nouveaux logements.



Les logements individuels en cours de livraison et, en médaillon, les appartements.

Le Square des Aubépines va offrir sa physionomie définitive avec la livraison en cours de dix logements qui marquent la fin de son aménagement.

Les nouvelles habitations affichent de belles couleurs ocres et beiges. Deux petits collectifs d'un étage, comprenant chacun deux appartements, marquent l'entrée du square. Ils se distinguent des maisons par leur toiture traditionnelle à deux pentes. Un bâtiment dispose de deux types II, l'autre de deux types III.

Dans le prolongement, on trouve six maisons à toit plat, agrémentées d'un jardin, dans l'esprit de ce quartier. Les maisons de types III sont encadrées par deux maisons de types IV (aux numéros 4 et 10).

À noter la présence d'une salle d'eau au rez-de-chaussée dans tous les logements individuels (une salle de bains complémentaire à l'étage pour les types IV).

20 stationnements extérieurs ainsi qu'un local vélos complètent cette offre locative. ■

Logements collectifs, situé 2 Square des Aubépines

2 types II, 52,34 m² hab, loyers de 261,70 €.

2 types III, 64,12 m², loyers de 320,60 €.

Logements individuels, 4 à 10 Square des Aubépines

4 types III de 65,37 m², loyers de 332,73 et 369,99 €.

2 types IV de 77,72 m², loyer de 439,90 €.

CONSTRUCTIONS EN COURS



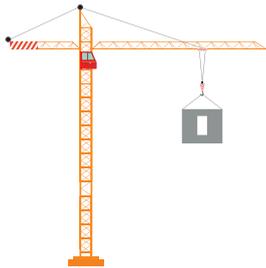
Rue du Souvenir Français

Une autre livraison de maison individuelle est attendue, rue du Souvenir Français, pour le 1er trimestre 2020. Nous y trouverons huit types IV et neuf types III accessibles par une voie privative. Les pavillons disposeront d'un étage et d'un jardinet.



Croix Jumelin

La résidence Intergénérationnelle "Les Marronniers" est destinée à accueillir des seniors autonomes disposant de revenus modestes ainsi que de jeunes ménages, cela afin de créer une mixité générationnelle (lire aussi nos pages 8 et 9 consacrées au maintien à domicile). La livraison est prévue au 4ème trimestre 2020. Quarante logements de types II et III seront proposés.



Boulevard de La Courtille

Chartres Métropole Habitat proposera trente logements locatifs au sein de « L'îlot Courtille » en cours de construction. Ascenseur et parking en sous-sol complètent ce programme qui comprendra des logements de types II, III et IV. Livraison prévue au quatrième trimestre 2020.

« Les Jardins de la Madeleine »

Le programme immobilier démarré durant l'été aux 5 et 9 de la rue de La Madeleine comprendra :

- un immeuble de deux étages ayant son entrée rue de La Madeleine. Il accueillera treize logements de types I à III;
- quatre appartements de type II au sein d'un petit collectif, perpendiculairement à la rue de La Madeleine;
- six logements individuels de type IV.

Livraison durant le premier semestre 2021.



LES CONSTRUCTIONS DANS L'AGGLO

La commune de Bailleau l'Évêque va accueillir courant 2020 ses premiers logements locatifs publics. Chartres Métropole Habitat, qui s'est porté acquéreur, en assurera la gestion locative. Le Maire de la commune, Philippe Barazzutti, explique : "L'opportunité de réaliser du logement public s'est présentée dans le cadre de la construction et commercialisation d'un lotissement par un promoteur privé. Cette proposition a été validée par le Conseil municipal qui y a vu l'avantage de pouvoir proposer des logements en location à de jeunes ménages et pourquoi pas à des enfants du village. Ces huit logements pourront d'ailleurs constituer un tremplin avant



BAILLEAU L'ÉVÊQUE ACCUEILLERA SES PREMIERS LOGEMENTS PUBLICS

Le lotissement accueillera des propriétaires et locataires. Ci-dessus, les logements locatifs en cours de construction.

d'accéder à la propriété. Cela apportera une dynamique, un turn-over, favorables à la vie du village, des écoles et des commerces."

"Le renouvellement se fait de manière naturelle. Nous remarquons aussi que depuis plusieurs années de nombreuses maisons qui n'étaient occupées auparavant que les week-ends sont maintenant habitées toute l'année. Cela est également favorable à la vie de notre commune."

Les constructions se limitent quant à elles aux dents creuses avec la volonté de préserver le caractère rural du village. ■



Philippe Barazzutti, maire de la commune.

Un équilibre

La commune de Bailleau l'Évêque a trouvé son équilibre avec une population qui connaît une croissance modérée et linéaire.



Commune rattachée à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole depuis 2011.

Population : 1 200 habitants

Superficie : 19 km²

LÈVES : QUATRE LOGEMENTS EN PROJET

Chartres Métropole Habitat va acquérir quatre appartements de type III à Lèves, avenue Marcel Proust, au sein d'un programme de quatorze logements.

Les quatre logements seront de type «intermédiaire», c'est-à-dire à mi-chemin entre la maison individuelle et le logement collectif. Ils disposeront chacun d'une entrée indépendante. ■

Perspective du projet. À l'angle de la rue, les logements intermédiaires.



Enquêtes «Supplément de Loyer» et «Occupation du Parc» POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE RÉPONDRE ?

Vous avez reçu par courrier l'enquête SLS - OPS (Supplément de Loyer de Solidarité - Occupation du Parc Social) au mois d'octobre dernier.

Ces enquêtes, imposées par la Loi aux bailleurs, sont destinées à établir des statistiques transmises au Préfet.

Si vous ne bénéficiez pas des APL ou d'allocations logements

L'enquête SLS est adressée par courrier, chaque année, aux personnes qui ne bénéficient pas de l'Aide Personnalisée au Logement ou des Allocations Logement.

En l'absence de réponse et après mise en demeure, d'importantes pénalités mensuelles vous seront appliquées.

Un surloyer forfaitaire vous sera facturé tous les mois comme le prévoit la Loi. « C'est le maximum du barème national qui s'applique, pour certains foyers cela peut engendrer une hausse de 1000 euros mensuels » explique la responsable chargée du suivi.

Des frais de dossier non-remboursables d'un montant de 25 euros vous seront aussi facturés.

Pour les personnes qui n'ont pas répondu à l'enquête ressources (SLS) durant deux années de suite **cela peut entraîner la perte du droit au maintien dans les lieux.**



Si vous bénéficiez des APL ou d'allocations logements

L'enquête OPS vous est adressée tous les deux ans. Les locataires sont tenus de répondre. **La loi prévoit une pénalité de 7,62 € pour chaque mois de retard.** ■

Si vous n'avez pas répondu à l'une ou l'autre de ces enquêtes contactez dans les meilleurs délais notre service au :

02 37 25 65 14

attribution@chartres-habitat.com



L'ATTESTATION D'ASSURANCE HABITATION: PENSEZ-Y ÉGALEMENT !

L'article 7 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 donne obligation au locataire de s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire. Le défaut de production de cette attestation d'assurance peut vous exposer à des poursuites judiciaires voir la résiliation du bail.

Le locataire est responsable des dommages causés à l'immeuble occupé pendant la durée de sa location. **Pensez à fournir, à chaque renouvellement annuel de votre contrat, votre nouvelle attestation d'assurance.**

Vous pouvez la transmettre à l'un de nos accueils (23 rue des Bas Bourgs ou 32 Boulevard Chasles à Chartres), l'envoyer par courrier, ou encore sous format pdf en utilisant le formulaire de contact de notre site internet :

www.chartresmetropolehabitat.com



Vous devez en effet OBLIGATOIREMENT assurer votre logement contre les risques locatifs afin de vous protéger notamment des dommages liés à un dégât des eaux, un incendie ou une explosion.

Avec une garantie Multirisques Habitation, l'assureur règle au propriétaire, à la place du locataire, le montant des dommages dont celui-ci est responsable. En cas de défaut d'assurance, le locataire sera tenu d'indemniser personnellement le propriétaire.

Ces contrats comportent généralement des garanties complémentaires qui couvrent le risque de bris de glace, les biens du locataire (dommages affectant le contenu du logement, vol) ainsi que sa responsabilité envers ses voisins et des tiers. ■

Des logements adaptés et une offre de services POUR BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Près de 30% de la population chartraine sera âgée de plus de 65 ans en 2050 et le nombre d'habitants de plus de 75 ans augmentera massivement à compter de 2022. Une situation qui a conduit plusieurs partenaires à s'engager sur des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible. Chartres Métropole Habitat oriente, pour sa part, les personnes vieillissantes vers des logements adaptés et facilite le maintien à domicile grâce à une offre de services spécifiques.

Les personnes âgées manifestent majoritairement leur volonté de continuer à vivre à leur domicile le plus longtemps possible. Pour répondre à ces besoins, Chartres Métropole Habitat construit des logements dédiés : des Résidences Intergénérationnelles. La première a été construite en 2017 rue Garaix, dans le quartier des Clos. Elle dispose de trente-cinq logements (de types I à III). Une seconde située dans le quartier de Rechèvres, compte quinze logements du type II à IV. En 2020, Chartres Métropole Habitat livrera un nouvel établissement rue du Bourgneuf (entre la Croix Jumelin



Des ateliers « Bien chez soi » permettant de sensibiliser les retraités aux bons gestes et postures, accessoires, économies d'énergie et aides financières à l'aménagement des logements, ont été organisés par l'association Soliha au sein des Résidences Intergénérationnelles.

ADAPTER LES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

Des aménagements spécifiques peuvent être réalisés dans les logements occupés par des personnes âgées, après étude de faisabilité : remplacement de la baignoire par un receveur de douche, pose de barres de maintien, pose de wc rehaussés, mise à hauteur de l'interphone et des interrupteurs, etc.

En 2017, 65 dossiers ont été instruits générant plus de 170 000 € de travaux.

Ces travaux sont pris en charge, financièrement et techniquement sur présentation, à Chartres Métropole Habitat, d'un dossier de demande de travaux complet et sous réserve de répondre aux critères d'attribution. Les personnes doivent, notamment, être âgées de plus de 75 ans ou bien posséder une carte d'invalidité de 80 % en cours de validité, ou bien leur handicap doit être reconnu par la Maison Départementale de l'Autonomie (M.D.A.). Un certificat médical spécifiant la nature de l'aménagement est demandé.

Dans certains cas (logement situé au-delà d'un 1er étage sans ascenseur, travaux à réaliser trop importants, etc.), la solution d'une mutation vers un logement plus adapté sera préconisée.

et la Place Drouaise). Il offrira cet avantage d'être situé à proximité des services et commerces du centre-ville. La résidence comptera quarante logements de types II et III.

Des revenus modestes

Les Résidences Intergénérationnelles sont destinées aux ménages disposant de revenus moyens ou modestes. Elles conviennent à des seniors autonomes ou bien en légère perte d'autonomie qui souhaitent garder leur indépendance mais dont le logement actuel ne correspond plus à leurs attentes.



Résidence Intergénérationnelle livrée en 2018 à Rechèvres.

MAINTIEN À DOMICILE

Mme Mouet, 84 ans, a fait par exemple le choix d'un logement au sein de la Résidence Intergénérationnelle à Rechèvres: "j'habitais rue des Primevères, une maison de quatre pièces avec un étage et 1000 m² de jardin. Cela était devenu trop grand et difficile à entretenir depuis que mon mari est décédé."

Les logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, ils disposent d'une douche à l'italienne, de wc réhaussés et de volets électriques.

Les résidences sont par ailleurs équipées d'un ascenseur et de vidéophones. Elles ont la particularité de faire cohabiter dans un même immeuble une majorité de personnes âgées avec des ménages plus jeunes afin de favoriser le lien social et l'entraide.

"Nos résidences disposent toutes d'une salle commune aménagée avec kitchenette afin de favoriser les échanges. Il revient aux résidents de s'approprier les lieux et de nouer des liens avec leurs voisins pour tirer le meilleur parti de ces équipements "



explique la Directrice locative, immobilière et sociale. ■

25% DES LOGEMENTS DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT SONT OCCUPÉS PAR UNE PERSONNE DE PLUS DE 65 ANS.

10,6 % DES LOGEMENTS SONT OCCUPÉS PAR UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS (DONT 381 PERSONNES VIVANT SEULES).

DES SERVICES SPÉCIFIQUES INCLUS DANS LA CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT

Chartres Métropole Habitat a développé une offre de services spécifiques pour les personnes de plus de 80 ans dans le cadre d'une «Charte d'accompagnement des grands seniors». Elle vise à faciliter le maintien à domicile le plus longtemps possible.

"Une ligne téléphonique leur est dédiée permettant à un interlocuteur unique de prendre en charge le traitement de leurs réclamations ce qui permet un suivi personnalisé. Leurs demandes sont traitées de façon prioritaire et les réparations locatives sont prises en charge par l'Office" explique la responsable du service.

"Les personnes peuvent également nous joindre pour demander une aide ponctuelle: aide au transport d'un objet volumineux, constitution d'un dossier de demande de mutation ou d'aménagement spécifique, mise en relation avec des partenaires sociaux comme le Ccas, etc. Souvent les personnes n'osent pas appeler mais elles ne doivent pas hésiter."

Ligne dédiée:
02 37 25 65 90.

Charte disponible sur le site Internet (rubrique « nos publications »).

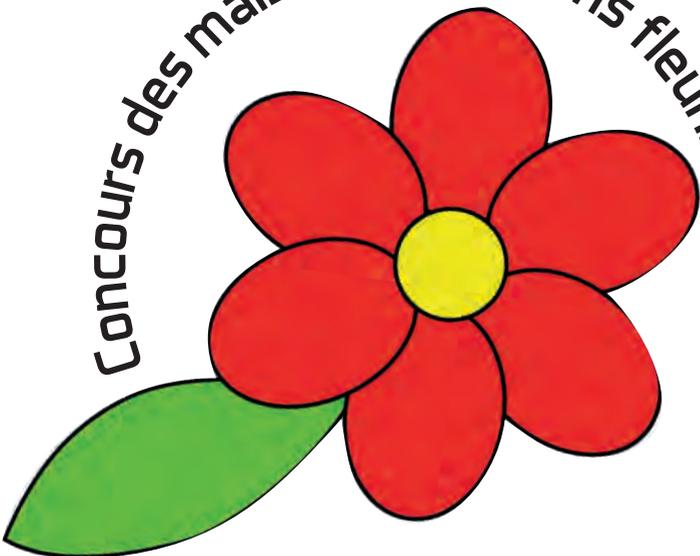


UN ENGAGEMENT COMMUN

Quatorze partenaires se sont engagés à mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'habitat, des transports, de la lutte contre l'isolement, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation dans le cadre du dispositif "Éclat" (Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie sur un Territoire) :

- Carsat Centre-Val de Loire
- Soliha 28
- CNAV Retraite et Action sociale
- Maison Départementale de l'Autonomie
- Mutualité Sociale Agricole
- Action Logement
- Centre Communal d'Action Sociale
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Agence Nationale de l'Habitat
- Chartres Métropole Habitat
- Chartres Métropole Transports
- Préfecture d'Eure et Loir
- Chartres Métropole
- Chartres

Concours des maisons et balcons fleuris



Michèle Bayon; 38 rue de La Corroierie, Mention «Exceptionnel».

La remise des prix au Concours des Maisons et Balcons fleuris de Chartres s'est déroulée le 19 octobre dernier à la Collégiale Saint-André. Deux locataires de Chartres Métropole Habitat ont été particulièrement mis à l'honneur.

Le jardin de Janine Bacle, 23 rue de Normandie, a reçu la mention « exceptionnel » tout comme le balcon de Michèle Bayon situé 38 rue de La Corroierie. Les membres du Jury ont apprécié la variété et la qualité de leurs fleurissements.

Les Prix « Ville de Chartres » ont été remis à Claude Larue pour son jardin au 19 rue Charles Gounot et à Francine Hébert pour son balcon au 3 rue Garola (tous deux résidant hors parc de Chartres Métropole Habitat).

Les lauréats étaient accueillis et remerciés par Dominique Dutarte, adjointe au maire en charge de la Proximité et du Cadre de Vie et par des membres du jury.

Caroline Lajugie, responsable des espaces verts de la ville a rappelé des

DEUX LOCATAIRES «EXCEPTIONNELS»

critères d'appréciation comme l'harmonie générale (fleurissement, composition, couleurs, etc.), l'entretien des plantes, du balcon ou du jardin, l'aspect environnemental. Elle a également donné quelques recommandations « Il faudra de plus en plus prendre en compte les restrictions d'eau en réalisant du paillage et en récupérant les eaux de pluie. Il vaut mieux par ailleurs planter des plantes locales ». ■



Janine Bacle, 2 allée de Normandie. Mention «Exceptionnel».



141 INSCRITS
2 prix « Ville de Chartres »
15 mentions « Exceptionnel »
30 mentions « Très bien »
38 mentions « Bien »
49 mentions « Assez bien »

Francine Hébert, a reçu le Prix de la Ville de Chartres, pour son balcon, 3 rue Garola (logement hors patrimoine Chartres Métropole Habitat).

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Tous les deux ans, Chartres Métropole Habitat réalise une enquête de satisfaction auprès des locataires.

Elle a été adressée à l'ensemble des locataires de Chartres Métropole Habitat par voie Postale. Les résultats, en cours d'analyse, vous seront restitués dans notre prochain numéro. Ils nous permettront de repérer les éléments à

améliorer afin de répondre au mieux à vos attentes. Les thématiques suivantes sont passées en revues :

✓ Votre logement et son environnement: un sujet prioritaire, abordé systématiquement lors des enquêtes.

✓ L'astreinte technique mise en place en dehors



des jours et des horaires d'ouverture.

✓ L'accession sociale à la propriété. ■

PAIEMENTS EN ESPÈCES OU CARTE BANCAIRE

Nous vous rappelons que notre hall d'accueil est équipé d'une borne de paiement vous permettant d'effectuer le règlement de votre loyer en espèces ou en carte bleue.

Pour l'utiliser, vous devez vous munir de votre avis d'échéance et vous laisser guider. Vous pouvez également opter pour: - le paiement en ligne 7j/7 et 24h/24 sur notre site Internet

www.chartres-habitat.com

- ou bien pour le prélèvement automatique (se présenter avec un RIB à l'accueil de l'Office). ■



CALENDRIERS 2020

Chartres Métropole Habitat a remis comme les années passées, un calendrier à chacun de ses locataires. Ils ont été déposés par le personnel de proximité directement dans vos boîtes aux lettres.



ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Familles de France

Permanence le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00.

19 place Saint-Louis, 28000 Chartres.

Tél. 02 37 33 05 64

Vos représentants élus au Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat: Malika Assri et Joël Friche.

CNL (Confédération Nationale du Logement)

Permanence le samedi de 10h à 12h sauf pendant les vacances scolaires et éventuellement sur rendez-vous.

26 rue Jules Hetzel 28000 Chartres

Tél.: 07 70 96 49 99

Vos représentants élus au Conseil d'Administration de Chartres Métropole Habitat: Maurice Bacle et Josiane Rosset.

LE TRAITEMENT DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles est entré en application le 25 mai 2018. Ce texte vous permet de mieux contrôler l'utilisation qui est faite des informations que vous communiquez à nos services.

Pour Chartres Métropole Habitat c'est l'occasion de réaffirmer son engagement de transparence et l'attention particulière qu'il porte à la protection de vos données personnelles. Vous trouverez une information complète à ce sujet sur des affiches disposées dans les halls d'entrées des immeubles, ou encore sur notre site internet :

chartresmetropolehabitat.com

« UN MATCH POUR L'EMPLOI »

La Maison des Entreprises et de l'Emploi organisait un « Match pour l'emploi » le 3 octobre dernier.

Cet événement est organisé depuis six ans par la Ville de Chartres en partenariat avec Chartres Métropole, C'Chartres Football, C'Chartres Métropole Handball, la Mission Locale et la Préfecture. Il permet à de jeunes demandeurs d'emploi et à des responsables d'entreprises de se rencontrer dans un cadre convivial. Les équipes mixtes (entreprises et demandeurs d'emploi) ont participé à un mini-tournoi de football et de handball puis échangé de vive voix.

Chartres Métropole Habitat était représenté par Sékou Diambou, employé d'immeuble. ■



OÙ ACHETER UN APPARTEMENT

Des appartements libres de toute occupation sont actuellement proposés à la vente. Tour d'horizon, des quartiers de Chartres.

Secteur Saint-Brice

Rue des Bas Bourgs
Logements collectifs
Types III et IV
Prix : 98 600 à 120 700 €



Gare / Centre ville

Charles Brune
Logements collectifs
Type I
Prix : 60 900 €

Rue du Docteur Gibert
Logements collectifs
Types III et IV
Prix : 120 000 à 160 000 €



Secteur Comtesses



Henri Dunant
Logements collectifs
Type IV
Prix : 169 650 €

Comtesses
Logements collectifs
Types I à IV
Prix : 51 300 à 140 400 €

Secteur Place Morard

Rue Jean Laillet
Logements collectifs
Type 2
Prix : 78 300 €



4 rue de Châteaudun
Logements collectifs
Type IV
Prix : 178 200 €

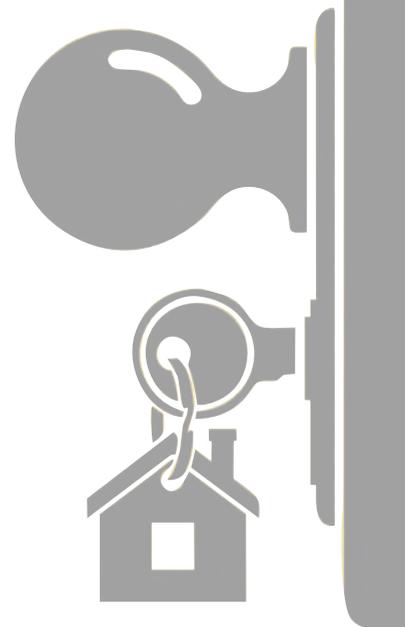
13 Rue de Châteaudun
Logements collectifs
Type I et III
Prix : 68 450 à 111 000 €

Secteur Croix Jumelin

Rue de La Croix Jumelin
Logements collectifs
Types IV, V, VI
Prix : 136 800 à 196 200 €



AVEC ÉLIMMO ?



Secteur Madeleine

Salvador Allende

Logements collectifs
Types 3
Prix : 106 250 €

Mail Jean de Dunois

Logements collectifs
Types III et IV
Prix : 92 800 €

Résidence les Érables

(rue J. Hetzel, rue G. Moquet)

Résidence des Ormes

(rue J. Hetzel, av. des Sablons)

Résidence des Chênes

(pl. St Louis, av. des Sablons)

Logements collectifs
Types I, III, IV, V, VI
Prix : 51 800 à 140 400 €



Secteur Clos l'Evêques - Filles Dieu

Rue des Grandes Filles Dieu

Logements collectifs
Types I, II, III
Prix : 58 000 à 110 000 €

Rue des Petites Filles Dieu

Logements collectifs
Types II et V
Prix : 88 000 à 200 000 €



Secteur Ville Basse

Jacqueline de Romilly

Logements collectifs
Type IV
Prix : 128 000 €

Rue du Pot Vert

Logements collectifs
Type II et III
Prix : 82 500 à 105 600 €

Pont du Massacre

Logement collectif
Type I
Prix : 61 250 €

Rue de la Corroierie

Logements collectifs
Type I et II
Prix : 70 000 à 110 000 €



- ⇒ Pour plus d'informations
- ⇒ Pour visiter nos programmes en vente
- ⇒ Pour connaître les abattements dont vous pouvez bénéficier

CONTACT :

ÉLIMMO - 02 37 25 65 33



ACCESSION@CHARTRES-HABITAT.COM

VENEZ VISITER NOS LOGEMENTS TÉMOINS !

Des appartements rénovés un peu partout sur le parc immobilier de Chartres Métropole Habitat sont proposés à la vente.

Des logements témoins sont des logements vacants de Chartres Métropole Habitat, rénovés et équipés d'une salle de bain et d'une cuisine neuves afin d'être proposés à la vente par le Pôle "Élimmo" de Chartres Métropole Habitat.

"Nous avons réalisé six logements témoins et deux autres sont en cours de réalisation" explique le gestionnaire technique. "Ces logements sont entièrement rénovés du sol au plafond, rien n'est laissé au hasard, et bien sûr les points de contrôle habituels (électricité, plomberie) sont vérifiés"

Une vitrine

"Il s'agit pour nous d'une vitrine: nous proposons donc aux personnes désireuses d'acquérir un logement de les visiter. Cela leur permet de se projeter" explique l'une des négociatrices immobilières. "Les visiteurs ont deux possibilités, soit se porter acquéreur du logement témoin visité. Soit acheter un autre logement et prendre alors eux-mêmes en charge les travaux souhaités. Nous ne réalisons pas de travaux sur-mesure." Lorsqu'un logement est vendu, un autre est rénové dans le même secteur afin de garder un panel de logements à visiter un peu partout sur le



parc.

"Il s'agit vraiment d'un attrait supplémentaire pour les acheteurs. Cela suscite parfois un véritable coup de cœur. Lorsqu'un bâtiment a été rénové à l'extérieur avec des travaux d'isolation, de ravalement, et qu'en plus vous proposez un logement ancien refait à neuf, cela produit son petit effet..." ■



NOS LOGEMENTS TÉMOINS

11 avenue des Sablons
11A rue de la Croix Jumelin
5 rue Allende
3 rue des Petites Filles Dieu

1 rue des Grandes Filles Dieu
56 rue des Comtesses
Prochainement:
9 rue Jules Hetzel
16 avenue des Sablons

Retrouvez nos annonces sur **Leboncoin.**

Contacts :

02 37 25 65 93

accession@chartres-habitat.com



Que faire si ...

VOTRE TÉLÉCOMMANDE PORTAIL NE FONCTIONNE PLUS ?

Si votre bip portail ne fonctionne plus, il se peut que ses piles soient usagées ou défectueuses.

Si, après avoir remplacé les piles, vous constatez que votre télécommande ne fonctionne toujours pas, il vous est alors possible de nous la déposer pour vérification.

Attention cependant, il faudra prévoir un délai de quelques jours pour que la réparation puisse être effectuée. Pendant ce temps, nous vous conseillons de garer votre voiture sur les places extérieures.

Si toutefois vous ne pouvez pas sortir votre voiture du parking, contactez :

le standard Proximité

Tél. 0237345327

(du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h) ou bien

l'employé d'astreinte au

0237252599 en dehors de ces horaires.

N'essayez en aucun cas d'ouvrir vous-même le portail, au risque de le dégrader. Faites preuve de patience jusqu'à l'arrivée de nos employés.



DE LA BONNE UTILISATION D'UNE TÉLÉCOMMANDE DE PARKING

1- La première étape : ouvrir la télécommande en la dévissant

Pour cela, munissez-vous d'un petit tournevis afin d'enlever la vis de fixation **sans l'endommager**.

2- Vous pouvez alors accéder à l'emplacement des piles et les retirer doucement **sans utiliser d'objet métallique**. Si vous avez besoin d'un objet pour les enlever, **utilisez de préférence un objet plastique comme un capuchon de stylo**.

3- Remplacez les piles (référence la plus fréquente : CR2032).

TROUVEZ LES MOTS CACHÉS

L V Y C B X N Z S P P L J X W W O D D V
 W R U Q O R H X J Q K O E S F R W Z V V
 P S D A P R R O B J K C M O X Q U V K N
 L F K S E R V I C E S A M K U T O X J L
 V F L U N T J X Q G L T O T A O U W P O
 G R Q P Q X I P R O X I M I T É D C Y I
 E C M D U U K F A M V O M C J F E R T C
 F I U M É L I P K X S N Q M L J Z L Y P
 U B C Y T L Y W H C I I C T O K F H I V
 Y A F R E T S B I A M A O W G R M S X V
 E Q L Z S B E M L C B I N T E R N E T V
 O B R N K L K S I C D I S F M R W I M R
 D I H T J C Z U P E P Q T F E E C V G C
 J T H D R L H J A S S U R A N C E S E O
 T J Z Q B X V E K S E A U C T H D T I K
 G V Q B T G F Z X I N L I C F È P I V N
 O F Y H T B P A C O I I R U W V R V I F
 F N J E H I L N Y N O T E E B R X Z G U
 H E A Y S Z B F U O R É S I D E N C E S
 Z F F L S M E E K R S P I L N S C K Z M

- | | |
|------------|------------|
| ACCESSION | ACCUEIL |
| ASSURANCES | CONSTRUIRE |
| ELIMMO | ENQUÊTES |
| HABITAT | INTERNET |
| LOCATION | LOGEMENT |
| PROXIMITÉ | QUALITÉ |
| RECHÈVRES | RÉSIDENCES |
| SENIORS | SERVICES |

NUMÉROS UTILES

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE DANS VOTRE LOGEMENT

Contactez directement les services suivants :

CONTRAT MULTISERVICES COGEMUST

(Nouvelle formule à partir du 1er janvier 2020)

02 57 47 01 70

- Robinetterie, plomberie
- Interphonie
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement
- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE INDIVIDUEL

■ Chaudière gaz, convecteur gaz, chauffe-eau ou chauffe-bains gaz :

ENGIE HOME SERVICES, 09 77 40 58 25

■ Chauffe-eau électrique, chauffe-eau thermodynamique, convecteur électrique, chaudière électrique, pompe à chaleur : COGEMUST, 02 57 47 01 70

SERVICE DES RÉCLAMATIONS DE CHARTRES MÉTROPOLITAIN HABITAT

02 37 25 65 50

- Eau chaude et **chauffage COLLECTIF**
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (deux sites concernés)
- Réception TV/TNT

(n'est plus intégré au Contrat Multiservices)

- Réseau d'évacuation

(n'est plus intégré au Contrat Multiservices)

DÉSINSECTISATION, DÉRATISATION, DÉSOURISATION

ISS FACILITY - 02 38 76 02 11

ACCUEIL

- 23 rue des Bas Bourgs à Chartres. Le personnel de l'accueil vous délivre des renseignements généraux et réceptionne des documents.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, tél. €02 37 25 65 25.

- au Guichet Unique, 32 boulevard Chasles à Chartres.

Le personnel de Chartres Métropole Habitat vous propose un accueil personnalisé pour toutes vos démarches.

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12h45 et de 13h30 à 17 heures, Tél. 02 37 25 26 01.

AUTRES DEMANDES

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique. Pour vous éviter un déplacement inutile, être reçu sans temps d'attente, savoir quels documents apporter, prenez rendez-vous.

DEMANDE DE LOGEMENT OU DE MUTATION, 02 37 25 65 94, uniquement les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17 heures, attribution@chartres-habitat.com

AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES 02 37 25 65 05
comptalocative@chartres-habitat.com

APL, DIFFICULTÉS FINANCIÈRES 02 37 25 65 95
apl@chartres-habitat.com

ENCAISSEMENT DU LOYER, 02 37 25 65 95
location@chartres-habitat.com

RLS (réduction de loyer de solidarité) 02 37 25 65 95
rls@chartres-habitat.com

SLS (supplément de loyer de solidarité) 02 37 25 65 14

RÉCLAMATIONS POUR TROUBLES DE VOISINAGE
02 37 25 65 50 - reclamation@chartres-habitat.com

PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES, INTERVENTIONS
TECHNIQUES - 02 37 25 65 54

PÔLE PROXIMITÉ, 02 37 34 53 27, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20 heures (employés d'immeubles, service enquêtes et médiations, permanence tranquillité).

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ 02 37 25 65 93
accession@chartres-habitat.com

DÉMARCHES EN LIGNE

Chartresmetropolehabitat.com



- Adresser un message et des pièces jointes.
- Effectuer une demande de logement ou de mutation.
- Obtenir des informations sur votre APL.
- Avoir des informations sur votre avis d'échéance et vos charges.
- Poser une question sur le règlement de votre loyer.
- Signaler une réclamation (technique ou voisinage).
- Vous renseigner sur l'accession à la propriété.
- Régler votre loyer en ligne.

ASTREINTE TECHNIQUE - 02 37 25 25 99

En cas d'URGENCE, le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés. Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes ou les bâtiments.